

Questions orales

LES TRANSPORTS

LE TARIF-MARCHANDISES—LES PROMESSES DU MINISTRE DE LA JUSTICE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au ministre des Transports une question qui lui permettra peut-être de parler d'une question de transport qui se pose dans l'Ouest. Il n'existe pas de politique nationale d'ensemble, on ne sait pas bien comment cette politique sera définie ni quand elle sera annoncée, et le gouvernement répugne de toute évidence à remplir certains de ses engagements antérieurs; compte tenu de ces faits pouvons-nous supposer que ne sera pas tenue la promesse faite par le ministre de la Justice d'uniformiser les tarifs de fret, et ainsi d'abaisser le prix de transport du bœuf apprêté expédié vers le Canada central, promesse incorporée à un accord et qui a incité les provinces de l'Ouest à accepter le projet relatif aux grains fourragers?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, si le député a des questions à poser au ministre de la Justice, j'estime qu'il devrait s'adresser à lui directement. Quelques provinces de l'Ouest ont demandé la révision d'un certain nombre de tarifs fixes, et la Commission canadienne des transports a été saisie de l'affaire. Nous avons reçu un rapport, et nous réétudions actuellement les tarifs en question. En ce qui concerne la viande, je demande au député de donner des précisions, parce que je n'ai pas fait de déclaration particulière sur ce sujet.

M. Mazankowski: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre n'a pas répondu à ma question. J'ai parlé de l'engagement pris par le ministre de la Justice dans le cadre de la politique globale des transports. Le ministre des Transports peut-il dire si les deux ministres ont discuté de l'uniformisation des tarifs-marchandises, que le ministre de la Justice a promise aux provinces de l'Ouest?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, toutes les promesses du ministre de la Justice seront tenues.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ DE REMANIEMENT DU TRAITÉ D'EXTRADITION CANADO-AMÉRICAIN

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et porte sur le cas de Thomas Martin, accusé de négligence criminelle avec délit de fuite à l'endroit d'un jeune garçon de sept ans, Joey Belleni, de Hamilton, qu'il a heurté avec sa voiture. Comme il semble que Martin ne puisse être rappelé des États-Unis pour subir son procès au Canada parce que la négligence criminelle entraînant la mort n'est pas tenue pour un délit qui justifie l'extradition, puis-je demander au ministre si le Canada a signifié aux États-Unis que le Canada souhaite modifier le traité d'extradition pour que ce genre de chose ne se reproduise pas?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance il n'y a eu aucune communication en ce sens. J'ai eu l'honneur de signer un nouveau traité d'extradition avec les États-Unis, au début de ma carrière de secrétaire d'État aux Affaires extérieures; ce traité représentait une grande amélioration. Il n'avait pas été question de ce

détail particulier à l'époque, mais je serai heureux d'étudier cette suggestion.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Penner, reprend l'étude, interrompue le jeudi 23 janvier, du bill C-40, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Lorsque le comité a levé sa séance hier soir, le député de Comox-Alberni avait la parole. Le comité étudiait l'article 21.

Sur l'article 21.

M. Anderson: Monsieur le président, mes propos hier soir ont été interrompus par l'ajournement du débat à 10 heures. Depuis, j'ai été abordé par des députés qui m'ont signalé les erreurs que contenait ma présentation. D'abord, j'ai appris que les traîneaux à pierre de Saskatchewan ne tombent pas sous le coup des lois sur la taxe d'accise; cependant les pierres elles-mêmes sont taxées en vertu des lois sur les minéraux. J'ai aussi appris que les Albertains n'utilisent pas des bateaux pour traverser des mares de pétrole. On me dit qu'ils marchent sur ces mares de pétrole en chantant des cantiques conservateurs.

Une voix: Très drôle. Qui vous écrit vos blagues?

M. Anderson: Voyons quelle est la situation sur la côte de la Colombie-Britannique. Dans la partie nord de l'île Vancouver, parce qu'il n'y a pas de routes, le bateau et l'avion sont souvent le seul moyen de transport. L'imposition des bateaux et des avions ne fera que hausser les frais de transport dans une région où ils sont déjà très élevés. Je ne crois pas que le gouvernement provincial s'intéresse au transport dans la partie nord de l'île Vancouver. Je sais cependant que ce n'est pas l'attitude du ministre fédéral ni, je le dis carrément, la mienne. Permettez-moi de lire quelques lettres qu'ont écrites des gens de ma région. Elles ont trait à la taxe d'accise qui doit frapper les bateaux et les avions. Un correspondant déclare:

... Je vous écris cette lettre en tant que particulier extrêmement préoccupé par la taxe d'accise de 10 p. 100 qui, à la suite du dernier budget va frapper les bateaux de plaisance de plus de 20 CV.

Je pense que cette taxe aura un effet profondément dissuasif sur les ventes de bateaux puisqu'elle va se traduire au niveau du consommateur par une augmentation du prix d'environ 20 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Cette taxe aura des répercussions brutales sur l'emploi sur toute la ligne, du producteur au consommateur, et je pense personnellement qu'elle provoquera une mévente d'au moins 25 p. 100.

Depuis l'annonce du budget, j'ai personnellement enregistré des annulations considérables de commandes de bateaux qui auraient dû être livrés au printemps. Cette taxe plus l'augmentation du coût de 10 p. 100 que doivent encourir les fabricants représente pour le consommateur une augmentation excessive sur une seule année.